



REGLEMENTS FINANCIERS

Applicables au 01 octobre 2024



Table des matières

| | |
|---|---|
| LA VALIDITE..... | 3 |
| TARIFS FEDERAUX..... | 3 |
| TARIFS REGIONAUX..... | 3 |
| FRAIS DE COMMUNICATION LIGUE..... | 3 |
| LICENCES..... | 3 |
| ENGAGEMENTS COMPETITIONS REGIONALES..... | 3 |
| FRAIS DE DEPLACEMENT..... | 4 |
| AIDE AUX DEPARTEMENTS..... | 5 |
| AIDE AUX CLUBS..... | 5 |
| SOUTIEN LABELLISATION..... | 6 |
| ENCADREMENT SPORTIF..... | 6 |
| INTERVENANTS SPORTIFS..... | 6 |
| ERFAN..... | 6 |
| TARIFS DES FORMATIONS D'ETAT..... | 7 |
| TARIFS DES FORMATIONS FEDERALES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE..... | 8 |
| FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS..... | 8 |
| ANNEXE 1 : NATATION ARTISTIQUE..... | 9 |

LA VALIDITE

La saison administrative (affiliation, prise de licence, frais de communication, formation, etc.) court sur la période allant du 1^{er} septembre au 31 août.

La saison sportive (engagements) se déroule du 1^{er} janvier au 31 décembre.

TARIFS FEDERAUX

Les tarifs fédéraux sont d'application tels que votés lors de la dernière AG FFN.

- Affiliations
- Licences
- Droit de transfert
- Engagements compétitions nationales

Ces tarifs sont disponibles sur le site fédéral.

<https://ffn.extranat.fr/html/dossiers/333.pdf>

TARIFS REGIONAUX

Les tarifs fédéraux se complètent par les tarifs régionaux tels que définis ci-après

FRAIS DE COMMUNICATION LIGUE

En début de saison, la Ligue facturera aux clubs des frais de communication interne, d'un montant de :

Clubs d'hiver : 127€

Clubs d'été : 53€

Cette contribution constitue une participation des clubs aux divers frais et moyens mis en œuvre dans le cadre de la relation entre la Ligue et les clubs affiliés.

LICENCES

Les licences sont souscrites et payées par les clubs directement auprès de la Fédération via l'application Extranat.

Mémo :

- ✓ Le club fait remplir et signer sur papier, ou par voie informatique, une demande de licence, au futur licencié
- ✓ La fédération propose un modèle standard de licence papier : Les Formulaires licences 2024 sont disponible dans l'onglet support / documentation de votre extraNat.
- ✓ Ce futur licencié FFN est assuré dès la signature du formulaire papier ou équivalent en version en ligne. Il peut donc s'entraîner, participer aux activités du club à compter de ce moment.

ENGAGEMENTS COMPETITIONS REGIONALES

Natation Course et Natation Maîtres

○ Tarifs :

| Compétition | Poule Régionale |
|---|--|
| Championnats Régionaux individuels 25m et 50m | 5.20€ par épreuve / 6.40 € par relais |
| Interclubs Toutes Catégories | 33.40 € par équipe |
| Interclubs Jeunes | 16.70 € par équipe |
| Coupe de France des Départements | 33.40 € par équipe |
| Championnat régional Maîtres | 5.20 € par épreuve / 6.40 € par relais |
| Championnat régional natation estivale | 1.10 € engagement |
| Interclubs Maîtres | 33.40 € par équipe |

Tous les engagements commandés sont dus.

○ Facturation des engagements

Les clubs paient leurs engagements en ligne, par carte bancaire, via Extranat, au terme du délai d'engagement de leurs nageurs. Il n'y a pas d'engagement ajouté sur la compétition passé ce délai.

Les situations exceptionnelles qui imposeraient l'ajout d'engagement passé cette date seront l'objet d'une facturation à posteriori de la Ligue au club concerné. Le montant des engagements concernés sera doublé.

Water-Polo

Engagements :

- Championnat BFC 2023-2024 : 650,00 euros par équipe à préciser en fonction de la formule.

Arbitrage :

- Championnats BFC seniors :
Pour **1 arbitre** : remboursement des frais de déplacements + 1 repas à 20,00 euros max sur présentation de note, + prime d'arbitrage de 40,00 euros par rencontre.
- Tournoi régional féminin :
Remboursement des frais de déplacements + 1 repas à 20,00 euros max sur présentation de note, + prime d'arbitrage de 40,00 euros par rencontre

Les frais d'arbitrages sont remboursés directement aux arbitres à partir de la fiche de remboursement obligatoire.

Participation aux frais de stages régionaux :

- Stage estival 11-12 ans (8 jours) :
100,00 euros par joueur du club présent (hors région : 260€ selon durée)

Pénalités :

- Championnats BFC seniors :
 - Forfait : 200,00 euros
 - Second forfait, entraînant le forfait général, déclaré ou constaté : 500,00 euros.
 - Défaut de présentation d'arbitre par un club qui en est chargé : 100,00 euros
 - Défaut d'affichage constaté lors d'un match (score, fautes, temps-morts) : 0€
 - Défaut de transmission du résultat d'un match dans le délai de 2h : 0€

Mémor :

- ✓ Les engagements réalisés par les clubs sont réputés conformes aux règlements fédéraux, et de ce fait, facturés en totalité y compris s'ils sont l'objet d'un retrait ultérieur pour non-conformité.
- ✓ Il en est de même pour les forfaits
- ✓ En résumé, tout engagement commandé est dû.

FRAIS DE DEPLACEMENT

Afin de pourvoir aux nécessités de son fonctionnement, la Ligue prend en charge les frais des personnes agissant pour son compte dans le cadre d'un mandat défini

- Salariés et assimilés, cadres techniques
- Elus ou personnes expressément mandatées (*)

Mémor :

(*) Sont concernés :

- ✓ Membres du Bureau, Comité Directeur et Commissions dans l'exercice de leur mandat.
- ✓ Officiels désignés sur les compétitions régionales, inter régionales ou nationales se déroulant en Bourgogne Franche-Comté.

Ne sont pas concernées :

- ✓ Les personnes mandatées par une entité tierce pour participer aux travaux de la Ligue
- ✓ Les autres personnes

Ces frais sont pris en charge sur la base d'une demande de remboursement complétée et signée selon le modèle disponible à la Ligue. Cette demande est accompagnée des **justificatifs originaux** démontrant la réalité de l'engagement des frais réclamés.

· Véhicules :

1. L'indemnité kilométrique pour usage d'un véhicule personnel est fixée à 0.38 € du kilomètre.
2. L'indemnité kilométrique dans le cadre du rescrit fiscal est fixée par les règles fiscales.

Compte tenu du caractère avantageux de la déduction fiscale sur impôts (66% de la dépense abandonnée), les bénévoles ayant des revenus imposables sont invités à utiliser cette possibilité.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1132>

Ces barèmes prennent en compte les frais de carburant, d'entretien, d'assurance et d'amortissement du véhicule.

Le bénévole délivre une déclaration de renonciation à remboursement, respecte les conditions ci-dessous et la Ligue lui délivre un reçu fiscal qui servira de justificatif de la déduction auprès des impôts. Pour les bénévoles se déplacement régulièrement, ces déclarations peuvent se faire groupées.

Les frais occasionnés lors de déplacement sont remboursés aux conditions suivantes :

- Les factures de location de véhicule sont établies au nom de la Ligue.
- Péages, frais de parking et assimilés : Justificatifs originaux de péage
- Transport en commun en classe économique : Factures établies au nom de la personne transportée ou remises des titres de transport originaux après consommation. Dans certains cas (métro pour exemple), il n'est pas possible de fournir ces justificatifs. Dans ce cas, le prix standard public est utilisé en référence.
- Carburants : Factures telles que délivrées par les caisses enregistreuses ou les automates.
- Hébergement, restauration : L'original d'un reçu ou d'une facture papier établi au nom de la personne engageant la dépense. Les factures sont complétées par l'indication du (ou des) nom de la (ou des) personne à laquelle la prestation a été servie ainsi que du motif principal de cette dépense. **La prise en charge de l'hébergement est acquise à compter de 1h30 de route selon le trajet le plus rapide.**

A noter que le montant des remboursements des frais de repas est limité à 27.80 €

En cas d'écart aux règles ci-dessus, le remboursement sera refusé sauf accord du Président de la Ligue.

Mémo :

- ✓ Les frais présentés au remboursement doivent être engagés strictement dans le cadre du mandat donné par la Ligue
- ✓ Toutes les dépenses doivent être justifiées par un reçu ou une facture
- ✓ L'hébergement n'est pas pris en charge dès lors que le lieu d'exercice de la mission est éloigné de moins de 50 km et/ou 1h30mn du domicile de l'intéressé

- Autres : La facture originale de l'achat. L'entête est libellé au nom de la Ligue.

Assemblée générale, colloque, séminaire, etc. : participants convoqués par la Ligue

Lors de ces évènements, la Ligue prendra en charge les repas d'un délégué par club et Comité Départemental lorsque la Ligue organise ce repas.

AIDE AUX DEPARTEMENTS

La Ligue reverse aux Comité Départementaux 14 % de la part régionale qui lui est attribuée par la Fédération.

AIDE AUX CLUBS

Compétition natation course

Versement de 500 € par réunion aux organisateurs des compétitions régionales sous réserves que l'organisateur ait signé et respecté la convention d'organisation proposée par la Ligue.

Mémo :

- ✓ Il n'y a pas de reversement de la Ligue pour les compétitions en district ou en département.

Championnat régional de water-polo

Pas de reversement aux organisateurs

Compétitions natation artistique

Règlement spécifique en annexe 1

Structures CAF et listés : Stages

La Ligue intervient à hauteur de 89 € jour par nageur, dans la limite de 13 nuitées, en une unique session sur les frais de stage constatés organisé par le CAF.

En contrepartie les CAF s'engagent à accepter au sein de ces stages, les nageurs et l'entraîneur concernés qui seraient sélectionnés par la Ligue sur la base de critères sportifs tels que le référencement aux listes ministérielles. Les nageurs concernés sont également attributaires de l'aide aux stages dans ce seul cadre.

Un entraîneur par club par session bénéficie du forfait de 89€/nuitée, deux si le groupe est composé de plus de 8 nageurs. La notion d'encadrement prime sur l'appartenance au club.

LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE NATATION

Parc tertiaire de Mirande, Bâtiment B, 14b rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon

01/10/2024

S'il advenait que le cout du stage dépasse la dotation Ligue, cet excédent reste à charge des concernés.

Structures CAF et listés : Soins aux nageurs

Il est accordé un budget soins aux structures supportant les nageurs relevant du PPF ainsi que listés. Le montant est de 30€/mois. Une facture représentative de dépenses relevant de cette thématique est à fournir par les structures concernées.

Structures CAF et accession

Participation à une compétition (autre que sélection régionale) sur proposition de la Ligue : 106 € par nageur par nuitée et 1 entraîneur par structure.

Finale nationale Interclubs natation Estivale

L'équipe fille et l'équipe garçons qui remporte la coupe interclubs régionale sont qualifiées. Les autres clubs se qualifient en complément selon le classement national. Les équipes sont constituées de 7 nageurs + entraîneur

Un forfait de 800€ est attribué aux clubs par équipe qualifiée.

SOUTIEN LABELLISATION

Soutien et aides Ligue BFC aux clubs labellisés en 2023 – 2024

○ Tous labels :

- ✓ Gratuité de la formation éducateur Nagez Forme Santé après interventions des OPCO lorsque ce financement est accessible et/ou par l'aide de la FFN. (Cout complet 1 200€)
- ✓ Gratuité d'une formation UC2 MSN (hors prise en charge OPCO si salarié) (cout 715€ par stagiaire)
- ✓ Un recyclage de brevet fédéral par club dans la limite de 7 heures (cout 40€/H)
- ✓ Gratuité d'une CAEPMNS pour bénévole (n'exerçant pas son diplôme à titre salarié) (cout 200€ par personne)

L'aide apportée au club labellisé ne pourra excéder la prise en charge d'une formation telle que définie ci-dessus pour l'ensemble de la saison.

Mémo :

- ✓ Il n'y a pas de cumul des aides régionales si le club détient plusieurs labels.
- ✓ Les aides ne sont ni reportables, ni cumulables sur deux ou plusieurs saisons

ENCADREMENT SPORTIF

Sélections régionales

Meetings :

Prise en charge du déplacement, hébergement, engagements avec un encadrement cadre technique uniquement.

Coupe de France Eau libre :

Encadrement cadre technique ou 1 entraîneur.

INTERVENANTS SPORTIFS

Actions sportives avec acte d'encadrement sur désignation de la Ligue : 110 € bruts la nuitée

ERFAN

Les tarifs des formations pour la saison 2024/2025 sont détaillés ci-dessous :

Toute situation non prévue dans ce tableau doit faire l'objet d'un devis préalablement accepté par le financeur.

TARIFS DES FORMATIONS D'ETAT

| | TARIFS |
|--|--------|
| C.A.E.P.M.N.S. (formation en externat) | 250 € |
| Accompagnement V.A.E. pour BPJEPS/DEJEPS | 60 €/h |

Nouvel arrêté du 20 janvier 2022 : Seuil de stagiaires à 8 pour l'organisation d'une formation.

TARIFS DES FORMATIONS FEDERALES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

| FORMATION | | | |
|--|------------------|----------------|----------------------------------|
| | Frais de dossier | Tarif de vente | Tarif clubs Non-salariés BFC (2) |
| Formation et recyclage des officiels Nat° Course, Water-Polo, Natation artistique (1) | 0 € | | 0 € |
| Initiateur water-polo (1) | 40 € | | |
| Evaluateur et assistant évaluateur ENF 1/2/3 | 0 € | | 15 € |
| Evaluateurs ENF / L'ERFAN ne propose plus cette formation : Comment s'entretient le renouvellement des évaluateurs ? | | | |
| UC1 MSN : Encadrer un groupe en sécurité (hors bassin) | 30 € | 660 € | 660 € |
| UC2 MSN : Conduire en sécurité une activité dans le cadre de l'Ecole de Natation | 50 € | 1 430 € | 715 € |
| UC3 MSN : Participer au fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial | 30 € | 330 € | 165 € |
| UC3 MSN : S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial | 50 € | 1 210 € | 1 210 € |
| UC4 MSN : Accompagner un stagiaire en formation au sein de la structure | 30 € | 660 € | 660 € |
| UC5 MSN : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional | 50 € | 1 430 € | 1 430 € |
| Recyclage tous BF et NFS (Nota : une journée exigible tous les 2 ans) | 0 € | 42 €/H | 42 €/H |
| Nagez Forme Santé | 50 € | | 1 200 € |
| Aisance Aquatique | 30 € | 800 € | 600 € |
| CERTIFICATIONS ISOLEES | | | |
| Certification isolée (par épreuve) | Selon formation | 450 € | 450 € |
| FORMATIONS CERTIFIANTES | | | |
| BNSSA | A fixer€ | | |
| Moniteur Sportif Natation | 70 € | | 24 €/h |
| BPJEPS vers MSN (100H + Académie de la natation) | 70€ | | 30 €/h |
| Certification Spécialisation Sauvetage Sécurité en Milieu Aquatique | 50€ | | 42€/h |
| DE JEPS AAN | 70 € | | 24 €/h |
| FORMATION CONTINUE | | | |
| Journées de formation continue des entraîneurs | | | 42 €/h |
| (Gratuité pour les bénévoles – Frais pédagogiques) | | | |

Ces tarifs ne concernent que le coût pédagogique.

L'édition de ce tarif n'indique pas que les formations soient organisées. Se reporter au programme ERFAN.

Si elles ne sont pas prévues au programme de la formation, des solutions de restauration/hébergement, dépendantes du lieu de formation, seront proposées puis intégralement refacturées.

(1) Coût de 50€/stagiaire si l'intervenant(e) n'est pas résident(e) en Bourgogne-Franche-Comté

Il n'y a pas d'allègement d'épreuves certificatives au sein des UC.

(2) Tarif club BFC : La facture de la formation est établie au nom du club. Ce tarif ne concerne que la formation des bénévoles exerçant au profit du club sollicitant ce tarif.

FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS

Les formations disponibles et leurs conditions sont affichées sur le site ERFAN de la Ligue

<http://www.erfan-bfc.fr/formations.php>

Toutes nos formations sont soumises à un nombre minimal de participants avant mise en œuvre.

NATATION ARTISTIQUE

2023/2024



REGLEMENT SPORTIF



ENF : Ecole de Natation Française

Le règlement et la mise en place des ENF1 et ENF2 sont régis par l'ERFAN de la région.
Responsable régional du programme ENF

ENF 3 « Natation Artistique »

Tou(te)s les nageuses/nageurs nés en 2015 et après, doivent être titulaires du savoir nager en sécurité (SNS) pour participer à toutes les compétitions.

Engagements et frais d'engagements :

La date limite fixée à 8 jours avant la date de la compétition sera respectée, et aucune modification ne sera acceptée après cette date.

Les Engagements seront à faire obligatoirement sur EXTRANAT pour les nageurs, les officiels et officiels en examen. Le bordereau financier doit être validé sur extranat.

Tout engagement parvenu hors délai ou qui ne figurera pas dans le listing d'Extranat sera refusé. Tout engagement dont le pré-requis (obtention du niveau précédent) ou de licence en cours de validité n'est pas respecté se verra pénalisé de 10€.

EPREUVES de SYNCHRONAT

Les engagements seront à faire obligatoirement sur EXTRANAT pour les nageurs, les officiels et officiels en examens. Les délais sont fixés sur Extranat.

Le club organisateur devra envoyer les ordres de passage des différentes épreuves avant la compétition afin de permettre aux clubs participants de contrôler leurs engagements.

Frais d'engagements à payer à la Ligue BFC :

Découverte, Argent et Or par nageur : 4,50€

Découverte, Argent/Or par épreuve : 1,10€

Le club organisateur se charge de la fourniture des diplômes donnés le jour de la compétition aux athlètes.

Engagement en dehors de la période d'engagement : 8€

| EPREUVES | Découverte, Argent et Or |
|----------|--------------------------|
| Nageurs | 4,50 € |
| Épreuves | 1,10 € |

Pénalités :

- ❖ Forfait nageurs post-engagement ou le jour de la compétition : **8 euros/ épreuve**
Les pénalités ne seront pas appliquées sur présentation d'un certificat médical (dans les 72 heures après la compétition)
- ❖ Forfait d'officiels post-engagement ou le jour de la compétition : **50 euros**
Possibilité de faire remplacer un officiel par un autre officiel de niveau équivalent et non initialement prévu dans le jury de départ.

Il n'y aura pas de pénalité liée aux officiels pour les clubs n'ayant pas d'officiel du niveau nécessaire s'il est engagé dans la démarche de formation d'officiels et qu'il présente au-moins un officiel en examen.

L'ensemble des droits d'engagements sont à payer en carte bleue par le biais d'Extranat à la Ligue Bourgogne Franche Comté de Natation. Les pénalités seront facturées après compétition par la Ligue BFC.

Organisation générale :

Le jury de la compétition sera établi **par le responsable des officiels, son adjoint ou le Juge Arbitre** de la compétition.

Le programme de la compétition sera établi **par le juge arbitre de la compétition**, en accord avec le club organisateur de la compétition et le responsable des officiels ou son adjoint.

En cas d'engagement de nageurs à la fois en Synchro découverte, Synchro d'argent/Synchro d'or, le club devra engager 1 officiel du niveau requis pour chaque niveau.

Il serait souhaitable qu'au-delà de 12 nageurs engagés dans une même épreuve un 2^{ème} juge soit également engagé pour l'épreuve. A partir de 15 nageurs, ce deuxième officiel est obligatoire.

Les juges en examen seront engagés sur Extranat en même temps que les officiels du club. Tout juge en examen non engagé sur Extranat ne sera pas admis à passer des épreuves le jour de la compétition.

Diffusion des résultats :

Les résultats des épreuves devront, dans la mesure du possible, être donnés le jour de la compétition.

- Le fichier des résultats devra être télétransmis à la FFN dans les meilleurs délais
- Le jury devra être envoyé au responsable des officiels Virginie Faber (suivi des officiels) dans la semaine suivant la compétition
- Une copie PDF à chaque club participant dans les délais les plus brefs suivant la compétition

ATTENTION : les secrétariats et composition de jurys doivent être intégralement complétés (Prénom + nom), y compris les juges en examen

Dates et épreuves des journées Synchro'nat : cf calendrier (en cours de réalisation)

COMPETITIONS REGIONALES

Calendrier régional disponible en annexe

En référence au programme FINA et FFN les compétitions régionales (Championnats Régionaux et Challenge) seront organisées par catégorie d'âge.

Les modalités d'engagements (pré-engagement et Extranat ...), la qualification des nageurs et ballets des régionaux aux interrégionaux et le système de notation seront les mêmes que pour les compétitions FFN et FINA.

Se conférer aux règlements en vigueur pour la saison (annexe)

La Ligue Bourgogne Franche Comté de Natation délègue l'organisation de chaque compétition à une structure (Club). **Les engagements seront versés à la LBFC qui prend en charge l'achat des médailles.**

A l'issue de la compétition, la ligue versera au club organisateur une aide d'un montant fixe de 334 € afin de pallier aux frais d'organisation. Seuls les frais du Juge-arbitre sont pris en charge par la Ligue, une demande de remboursement sera à envoyer à la ligue BFC (ligue@natationbfc.fr).

NB : comme la LBFC n'a que 3 clubs en compétition, les régionaux FINA jeune en particulier seront fait par entente avec la ligue Grand Est. C'est donc la LGEN qui accueillera les régionaux FINA jeunes. Les frais d'engagements seront versés à la LBFC ; **La LBFC fournira les médailles. La LBFC ne reversera dans ce cas- aucune contrepartie financière.**

Frais d'engagements : A payer à la LBFC via Extranat en carte bleue

| EPREUVES | CHAMPIONNAT FINA/ Challenge |
|----------|-----------------------------|
| Nageurs | 6,40 € |
| Solo | 4,20 € |
| Duo | 8,50 € |
| Ballet | 10,60 € |

Pénalités :

- ❖ Forfait nageurs post-engagement ou le jour de la compétition : **10 euros/ épreuve**
Les pénalités ne seront pas appliquées sur présentation d'un certificat médical (dans les 72 heures après la compétition)
- ❖ Forfait d'officiels post-engagement ou le jour de la compétition : **50 euros**
Possibilité de faire remplacer un officiel par un autre officiel de niveau équivalent et non initialement prévu dans le jury de départ.
- ❖ Forfait d'officiels en examen post-engagement ou le jour de la compétition (y compris ceux qui ne se présentent qu'1/2 journée alors qu'ils étaient inscrits sur la journée entière) : **30 euros**
- ❖ Si le club ne fournit pas d'officiels pour TOUTE la compétition (FINA ou Challenge) : **100 euros**
Possibilité d'un seul joker par club et par saison (pas de joker si le club ne participe qu'à une compétition, challenge ou FINA, dans la saison). Le club n'ayant pas d'officiel doit engager au-moins un officiel en examen.

Il n'y aura pas de pénalité liée aux officiels pour les clubs n'ayant pas d'officiel du niveau nécessaire s'il est engagé dans la démarche de formation d'officiels et qu'il présente au-moins un officiel en examen.

L'ensemble des droits d'engagements sont à payer en carte bleue par le biais d'Extranat à la Ligue Bourgogne Franche Comté de Natation. Les pénalités seront facturées après compétition par la Ligue BFC.

COMPETITIONS NORD-EST (N2) challenge ou FINA

Regroupement des clubs de HDF, GE- et BFC pour les compétitions N2 dans toutes les catégories pour les qualifications aux N1/ Elites

Dans ce niveau de compétition, le club organisateur gère les médailles et toute la logistique. Les engagements sont alors exclusivement versés aux clubs organisateurs.

Les tarifs par épreuves et nageurs sont bien évidemment homogénéisés sur les 3 régions.

Le positionnement des clubs sur ces compétitions se fait en début de saison, et est ouvert à tous les clubs de chaque région en compétitions si celui-ci est sur des satisfaisant aux cahiers des charges d'une compétition de cette ampleur.

Les tarifs ont été revus et sont encore en discussion avec les responsables des différentes ligues :

9€/ nageurs

12€/ ballet